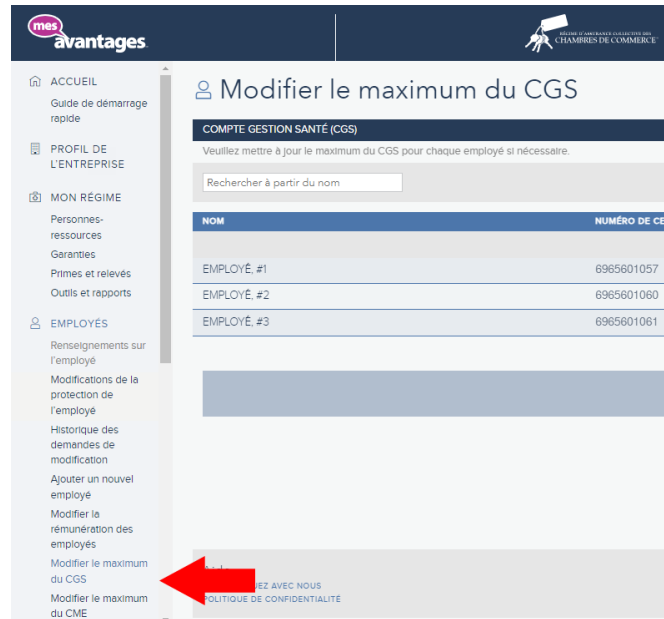


## Maximums du Compte gestion-santé et du Compte mieux-être pour 2024

La nouvelle année arrive à grands pas. N'oubliez pas qu'avant le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez revoir et mettre à jour les montants maximaux du Compte gestion-santé (CGS) et du Compte mieux-être (CME) des membres de votre personnel pour l'année prochaine. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les formulaires *Modifier le maximum du CGS* et *Modifier le maximum du CME* accessibles dans le menu de gauche du portail [mes-avantages.ca](https://mes-avantages.ca). Si vous n'entrez pas de nouveaux maximums pour l'année prochaine, les membres de votre personnel conserveront simplement leurs maximums annuels actuels.



The screenshot shows the 'mes-avantages.ca' portal interface. The main content area is titled 'Modifier le maximum du CGS'. Below the title, there is a section for 'COMpte GESTION SANTÉ (CGS)' with a sub-header 'Veuillez mettre à jour le maximum du CGS pour chaque employé si nécessaire.' and a search bar labeled 'Rechercher à partir du nom'. Below this is a table with two columns: 'NOM' and 'NUMÉRO DE CE'. The table lists three employees: 'EMPLOYÉ #1' (6965601057), 'EMPLOYÉ #2' (6965601060), and 'EMPLOYÉ #3' (6965601061). The left sidebar contains a menu with the following items: ACCUEIL, Guide de démarrage rapide, PROFIL DE L'ENTREPRISE, MON RÉGIME (Personnes-ressources, Garanties, Primes et relevés, Outils et rapports), EMPLOYÉS (Renseignements sur l'employé, Modifications de la protection de l'employé, Historique des demandes de modification, Ajouter un nouvel employé, Modifier la rémunération des employés, **Modifier le maximum du CGS**, Modifier le maximum du CME), and a footer with 'REJOIGNEZ-VOUS AVEC NOUS' and 'POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ'. A red arrow points to the 'Modifier le maximum du CGS' menu item.